

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Déclassement du domaine public routier d'un volume et abrogation d'alignements rue Gustave Charpentier, avenue de la Porte des Ternes, boulevard d'Aurelle de Paladines

Paris dix-septième arrondissement

CONCLUSIONS MOTIVÉES

Le concours "Réinventer Paris" avec pour objectif de modifier le visage de Paris, a retenue 22 projets d'architecture, dont la mise en œuvre devrait créer 2 000 emplois par an, pendant près de trois ans.

Parmi ceux-ci, le projet « la ville multi strate » ayant pour objectif de construire un immeuble pont habité franchissant le boulevard périphérique entre les ponts de l'avenue de la porte des Ternes et et du boulevard d'Aurelle de Paladines.

Afin de constituer un ensemble immobilier cohérent, la Mairie de Paris a décidé de déclasser les emprises nécessaires en volumes le domaine public routier et procéder à l'abrogation d'alignements sur les voies adjacentes.

Aussi, **Madame la Maire de Paris a pris un arrêté le 23 janvier 2018** afin de prescrire une **Enquête Publique relative au déclassement du domaine public routier communal** d'un volume et abrogation d'alignements rue Gustave Charpentier, avenue de la Porte des Ternes, boulevard d'Aurelle de Paladines, Paris dix-septième arrondissement.

Le volume concerné par le projet se situe au-dessus du boulevard périphérique entre l'avenue de la Porte des Ternes et le boulevard d'Aurelle de Paladines.

L'enquête s'est déroulée sans qu'aucune observation ne soit formulée.

J'émet donc un avis favorable sans réserve, au projet de déclassement du domaine public routier en volume à Paris quatorzième arrondissement :

avec la recommandation suivante :

- Côté impair de la rue Gustave Charpentier, il conviendra de rétablir un cheminement piéton conforme aux prescriptions réglementaires permettant la circulation des personnes à mobilité réduite.

Fait à Paris, le 26 mars 2018

Daniel Tournette, commissaire enquêteur

